

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2680

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 2329 de M. Rousset

APRÈS L'ARTICLE 26

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
